

ARRETE PROVISOIRE**ST 23-263****RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**
14 AVENUE D'ALIGRE

Le Maire de la Commune du Pecq,

VU le Code de la route, notamment les articles L411-1 à L411-6, R110-2, R411-2, R411-8, R411-25, R411-26,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et L.2213-2, L.2212-1, L.2212-2,**VU** l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière,**CONSIDERANT** la demande d'arrêté de l'entreprise STPS pour la réalisation d'une fouille d'inspection sur une canalisation GRT gaz (TRAVAUX SUR CHAUSSEE) au 14 Avenue d'Aligre – 78230 LE PECQ**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer le bon déroulement de ces travaux et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement des véhicules est interdit à hauteur des travaux, 14 Avenue d'Aligre

Les véhicules contrevenants seront enlevés et mis en fourrière.

Une déviation pour les piétons sera mise en place.

ARTICLE 2 :La mesure décrite à l'article précédent entrera en application du **lundi 29 Janvier 2024 au Vendredi 16 Février 2024**.**ARTICLE 3 :**

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins de l'entreprise STPS.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification.

Fait au Pecq, le 21 Novembre 2023,

Le Maire,


Laurence BERNARD**VILLE DU PECQ**

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.frSUIVEZ-NOUS SUR :  